

Paris, le 27/01/2025

Objet : Loi sur la fin de vie – Appel transpartisan

Monsieur le Premier ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la question de la fin de vie, un sujet qui appelle des décisions courageuses et respectueuses des attentes des citoyens.

Dissocier les soins palliatifs de l'aide médicalisée active à mourir serait une erreur. Les études internationales les plus rigoureuses démontrent les liens étroits et complémentaires entre ces deux approches. L'aide médicalisée active à mourir est une forme ultime de soin palliatif, dans la continuité des soins déjà prodigués. Pourtant, en France, une minorité de soignants persiste à opposer ces deux démarches, contre toute logique et au mépris des pratiques reconnues ailleurs. Il est bien sûr légitime que certains malades ou soignants ne souhaitent pas recourir à l'aide à mourir. Leur choix doit être pleinement respecté, mais il serait profondément injuste de priver d'autres citoyens de cette possibilité lorsque la situation l'exige.

Les exemples internationaux renforcent cette perspective. Dans des pays comme la Belgique, les Pays-Bas ou le Canada, l'aide médicalisée active à mourir a été intégrée aux systèmes de soins palliatifs, permettant aux patients de bénéficier d'un accompagnement complet et respectueux jusqu'au bout. Ces modèles montrent qu'une telle coexistence est non seulement possible, mais qu'elle répond à la diversité des besoins des patients et des familles.

La Convention citoyenne sur la fin de vie a d'ailleurs été claire et sans ambiguïté : nos concitoyens souhaitent un cadre légal permettant l'aide médicalisée active à mourir avec simultanément une grande liberté de choix pour le malade et des conditions strictement encadrées. Ignorer ces conclusions condamnerait la crédibilité des outils démocratiques participatifs tels que les conventions citoyennes ou les référendums. Cela risquerait d'entamer durablement la confiance des citoyens envers de tels mécanismes.

Enfin, il est essentiel de souligner que toute évolution législative sur ce sujet doit s'accompagner de garanties strictes. L'aide médicalisée active à mourir doit être encadrée par des critères rigoureux, pour éviter tout risque d'abus ou de dérive. Les protocoles doivent être clairs et précis, et inclure un processus d'évaluation, réalisé par plusieurs professionnels de santé indépendants. Ces mesures permettraient de concilier la liberté de choix des patients avec la nécessaire protection des plus vulnérables.

Nous vous engageons à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée, en accord avec une majorité de groupes parlementaires, le texte dont l'examen a été interrompu par la dissolution en juin dernier. Cela correspond à l'aspiration d'une grande majorité de Français.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Signataires :

- Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale
- Brigitte Bourguignon, Ancienne ministre de la Santé et de l'Accès aux soins
- Olivier Dussopt, Ancien ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
- Agnès Firmin Le bodo, Ancienne ministre la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
- François de Rugy, Ancien président de l'Assemblée nationale et ancien ministre de la Transition écologique
- Barbara Pompili Ancienne ministre de la Transition écologique
- Roland Lescure, Ancien ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie
- Joël Giraud, Ancien ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- Nadia Hai Ancienne Ministre déléguée chargée de la Ville
- Fadila Khattabi Ancienne ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées
- Olga Givernet Ancienne ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, chargée de l'Énergie
- Guillaume Kasbarian Ancien ministre de la Fonction publique

- Christelle Dubos Ancienne secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé.
- Bérangère Couillard Ancienne ministre déléguée, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Députés et anciens députés (classés par ordre alphabétique) :

Olivier Falorni
Jean-Louis Touraine
Damien Adam
Ramlati Ali
Christophe Arend
Stéphanie Atger
Laetitia Avia
Didier Baichère
Françoise Ballet-Blu
Fabrice Barusseau
Marie Noëlle Battistel
Laurent Baumel
Sophie Beaudouin Hubière
Karim Benbrahim
Barbara Bessot Ballot
Yves Blein
Pascal Bois
Eric Bothorel
Florent Boudié
Chantal Bouloux
Mickael Bouloux
Marine Brenier
Anne Brugnera
Carole Bureau-Bonnard
Stéphane Buchou
Colette Capdevielle
Éléonore Caroit
Anne-Laure Cattelot
Anthony Cellier
Philippe Chalumeau
Sylvie Charrière
Philippe Chassaing
Guillaume Chiche

Stéphane Claireaux
Mireille Clapot
Fabienne Colboc
Jean-Charles Colas Roy
David Corceiro
François Cormier Bouligeon
Pierrick Courbon
Laurence Cristol
Alain David
Julie Delpech
Arthur Delaporte
Stéphane Delautrette
Cécile Delpirou
Véronique de Montchalin
Dieynaba Diop
Fanny Dombre Coste
Ingrid Dordain
Nicole Dubre Chirat
Stella Dupont
Inaki Echaniz
Sophie Errante
Catherine Fabre
Philippe Fait
Pascale Fontenel Personne
Philippe Frei
Alexandre Freschi
Camille Galliard-Minier
Laurence Gayte
Luc Geismar
Raphaël Gérard
Océane Godard
Guillaume Gouffier Valente
Florence Granjus
Stéphane Hablot
Véronique Hammerer
Daniele Herin
Florence Herouin-Léautey
Hervieu Céline
Laurence Heydel Grillere
Philippe Huppé
Monique Iborra

Chantal Jourdan
Catherine Kamowski
Marietta Karamanli
Stéphanie Kerbarh
Jacques Krabal
Fannette Lafaverger
Anne-France Lagarde
Anne-Christine Lang
Christophe Lejeune
Patricia Lemoine
Nicole Le Peih
Annaïg Le Meur
Christine le Nabour
Marion Lenne
Fabrice Le Vigoureux
Fiona Lazaar
Monique Limon
Richard Lioger
Brigitte Liso
Laurence Maillart-Méhaignerie
Jacques Maire
Bastien Marchive
Jacques Marilossian
Sandra Marsaud
Didier Martin
Sereine Mauborgne
Stéphane Mazars
Graziella Melchior
Ludovic Mendes
Estelle Mercier
Lysiane Métayer
Thierry Michels
Maxime Minot
Jean-Baptiste Moreau
Adrien Morenas
Florence Morlighem
Cécile Muschotti
Valérie Oppelt
Sophie Pantel
Hervé Pellois
Anne-Laurence Petel

Michèle Peyron
Anna Pic
Damien Pichereau
Christine Pires-Beaune
Claire Pitollat
Jean-Pierre Pont
Benoît Potterie
Pierre Pribetich
Christophe Proença
Florence Provendier
Bruno Questel
Pierre Alain Raphan
Marie Récalde
Cécile Rilhac
Véronique Riotton
Marie Pierre Rixain
Mireille Robert
Laetitia Romeiro Dias
Murielle Roques Etienne
Xavier Roseren
Valérie Rossi
Claudia Rouaux
Cédric Roussel
Fabrice Roussel
Marie-Ange Rousselot
Jean François Rousset
Thomas Rudigoz
Sébastien Saint-Pasteur
Isabelle Santiago
Nathalie Sarles
Hervé Saulignac
Marie Silin
Arnaud Simion
Bertrand Sorre
Thierry Sother
Sylvain Templier
Stéphane Testé
Céline Thiébault-Martinez
Valérie Thomas
Mélanie Thomin
Huguette Tiegna

Elisabeth Toutut Picard

Nicole Trisse

Frédérique Tuffnell

David Valence

Roger Vicot

Corinne Vignon

Helène Zannier

Jean-Marc Zulesi